Tremblement de terre en Bohême

Graniz, 30 octobre. — On ressent depuis hier soir des secousses de tremblement de terre presque continuelles accompagnées de grondements pareils à ceux du tonnerre.

Il y a eu des accusées particulièrement violentes.

La population est très effrayée. Quelques familles quittent la ville.

A la Chambre autrichienne

Vienne, 30 octobre. — La Chambre autrichienne a présenté hier un spectacle sans précédent dans les annales parlementaires de l'Autriche, en siégeant consécutivement pendant trente-six heures, au milieu de la formidable obstruction de l'opposition allemande.

Un jeune député allemand, M. Lechner de Brunn, avocat de son métier, a certainement gagné le record de la parole, en prononçant un discours de près de douze heures, sur le thème du compromis entre l'Autriche et la Hongrie.

Ses collègues ont salué, à différentes reprises, le jeune avocat de salves d'applaudissements prolongés et lui ont ainsi facilité l'accomplissement de ce chef-d'œuvre oratoire, digne d'une meilleure cause.

Le vice-président de la Chambre, M. Abrahamowicz, a présidé cette séance mémorable avec l'aide de son collègue, M. Kramarcz, mais sans arriver à donner la parole à plus d'un seul membre de la majorité, le polonais Jedrzejowicz, qui ne l'a pas gardée longtemps, en présence des interruptions, des exclamations et des vociférations des obstructionistes.

Un des députés allemands, qui n'est autre que M. Wolf, le grand panggermaniste, a crié en pleine Chambre : « Que le Parlement voie en éclats plutôt que de voter le compromis ! »

Tous les députés allemands, à un moment donné, ont même escaladé le fauteuil du président, l'ont accablé d'outrages et l'ont menacé du poing.

La Chambre, finalement, après une délibération assez longue entre le comte Badeni et les chefs de la majorité, s'est séparée sans arriver à faire voter le renvoi du compromis à la commission du budget ou à une commission *ad hoc*.

L'empereur, rentré hier soir de Budapest, a convoqué pour aujourd'hui le comte Badeni et ses collègues à la Hofburg, afin de prendre une détermination décisive.

La paix grèco-turque

Constantinople, 30 octobre. — On annonce que la paix définitive sera enfin signée dans huit jours.

Un brouillard dans la Baltique

Kiel, 30 octobre — Depuis deux jours, un épais brouillard règne sur la Baltique et rend la navigation impossible.

La circulation a dû être complètement interrompue.

Les vaisseaux de guerre n'ont pu sortir du port. De nombreux accidents se sont produits dans le canal et dans la rade.

Une erreur judiciaire

Il y a quatre ans, deux habitants de Puteaux, nommés Jamet et Léger, étaient accusés d'un vol ; une demoiselle Laroche, alors âgée de treize ans, avait été leur victime.

L'accusation portée par l'enfant était formelle, et elle était appuyée par les déclarations d'une domestique, la femme Vernes.

L'instruction de cette affaire fut menée fut confiée à M. le juge Guillot. Renvoyés devant la Cour d'assises, Jamet et Léger se virent condamnés, malgré leurs protestations d'innocence, aux travaux forcés à perpétuité.

Quant à la femme Vernes, qui avait joué le rôle de dénonciatrice, elle fut, d'après certains témoignages qui paraissent concordants, considérée comme complice et condamnée, elle, à dix ans de travaux forcés. Elle subit actuellement sa peine à la prison de Clermont.

Les affirmations de la petite Laroche, à l'audience, avaient produit une impression profonde sur le jury.

Après leur condamnation, Jamet et Léger furent incarcérés à la Roquette, puis dirigés sur « la Nouvelle ».

La mère de Jamet avait marié sa fille à Léger ; elle ne pouvait croire ni à la culpabilité de son fils ni à celle de son gendre et, avec une persistance qu'on ne saurait trop louer, elle s'acharna à démontrer qu'ils étaient victimes d'une erreur judiciaire.

Or, elle a été avertie d'une révélation très importante faite par Mlle Laroche elle-même, et, sur les conseils d'amis qui n'ont cessé de s'intéresser aux deux forçats, elle s'est empressée d'adresser au Parquet du Procureur de la République une requête dans laquelle sont consignés les faits suivants :

Mlle Laroche, âgée actuellement de 17 ans, est malade. On la soigne dans un hôpital, à Paris. Tout dernièrement, elle a déclaré à une personne qui se trouvait à son chevet que Jamet et Léger, envoyés au bagne, étaient innocents et qu'elle les avait accusés à tort.

Et elle a ajouté :

« La véritable coupable, je n'hésite pas à le dire maintenant, c'est mon père.

« J'ai menti devant le juge d'instruction, j'ai menti devant les jurés »

M. Althasin, procureur de la République, a désigné M. le juge Jolly pour procéder à l'instruction de cette affaire dont M. Darlan, ministre de la justice, a été également saisi.

Et avant-hier, Laroche, le père de la jeune fille, a été arrêté par M. Payand, commissaire de police, en vertu d'un mandat décerné par le magistrat instructeur.

M. Laroche, qui est âgé d'une cinquantaine d'année, se défend avec énergie contre l'accusation qui pèse actuellement sur lui.

— Non, non, ne cessez-vous de répéter avec des larmes dans la voix, je ne me suis pas rendu coupable du crime odieux dont on m'accuse ma fille.

Mlle Laroche est actuellement au Dépôt. Interrogé hier par M. Jolly, il a renouvelé les dénégations qu'il avait formulées en présence de M. Payand, commissaire de police, et de M. Cocheferi, chef de la Sûreté, qui a été chargé également de s'occuper de cette grave affaire.

Au Parquet, on est perplexe.

Mlle Laroche, qui persiste à accuser son père ment-elle encore une fois? A quels mobiles obéit-elle ? On ne le sait encore.

Sur l'accusation formulée par Mlle Laroche, vient venue se greffer une autre révélation.

Dans la prison de Clermont où, ainsi que nous le disons plus haut, elle est détenue, la femme Vernes qui en a causé la détention, la déclaration de Mlle Laroche a dit, de son côté :

— Jamet et Léger ne sont pas les coupables. J'ai menti en les accusant et je subis le châtiment de mon mensonge. Je les ai dénoncés, parce que M. Laroche me l'avait ordonné. Il m'avait menacée de mort, si j'avais dit l'exacte vérité.

En attendant la fin de l'enquête, le Ministre de la Justice a décidé d'ores et déjà de commuer en celle de cinq ans de réclusion la peine des travaux forcés à perpétuité prononcée par la Cour d'assises contre Jamet et Léger.

A l'heure actuelle, tous les deux ont été extraits du bagne.

A leur retour en France, en attendant que l'enquête ait prouvé leur innocence, ils seront incarcérés à la prison de Melun.

En outre, M. Jolly a commis M. Viberl, médecin-legiste, pour examiner l'état intellectuel de Mlle Laroche.

Cette dernière est, en effet, atteinte d'hystérie caractérisée.

Il est probable que Laroche sera conduit auprès de sa fille et confronté avec elle.

Persistera-t-elle alors dans ses affirmations ? M. Laroche, lui, déclare vouloir affronter cette confrontation, convaincu, dit-il, que les aveux de sa fille permettront qu'on lui ouvrant lui les portes du Dépôt.

Curieuse Maladie

A quel fait attribuer la fréquence de l'appendicite à notre époque?

Tout le monde est frappé de la recrudescence des cas d'appendicite depuis quelques années, dit le journal la *Thérapeutique*. C'est au point que les acepliques — il y en a toujours, même, et surtout en médecine — se sont demandé s'il l'on n'était pas en présence d'une *maladie à la mode*.

Nous avons en effet la *grippe*, — *l'influenza* — dont tout le monde joue sans mesure. Avez-vous un rhume, une légère bronchite ? Tout de suite vous êtes pour la famille ou l'entourage, un grippé. Un embarras gastrique, la migraine, la diarrhée ? tout cela tient à l'influenza.

Toute toute affection localisée à la fosse iliaque droite, le malade fait, il est vrai, plus difficilement un diagnostic lui-même. Il faut le secours de l'homme de l'art.

Je ne pense pas que le médecin pose le diagnostic d'appendicite sans réserve au moins général, pour suivre la mode. Ici aussi. Il peut arriver qu'un confrère pessimiste fasse cette erreur de diagnostic; mais ce n'est pas la généralité.

Ce qui fait que l'appendicite est plus fréquente à l'heure actuelle, c'est qu'on fait rentrer dans ce cadre un certain nombre d'affections *pseudo appendiculaires* — si j'ose m'exprimer ainsi — telle que la typhlite, la périphlite, le phlegmon iliaque... etc... C'est aussi que l'on connaît mieux l'affection, que cela est mieux décrit depuis quelques années et que les cas d'erreurs de diagnostic sont plus rares.

Il y a peut-être aussi une autre raison que nous allons exposer.

Il paraît que les chirurgiens qui ont opéré l'appendicite ont été frappés, en incisant l'appendice pour *en faire l'ablation*, de voir qu'il y avait un certain nombre de petits corps étrangers à bords coupants, à arêtes vives, formés par de petites parcelles d'émail. On comprend que ces petits corps étrangers, formant par leur présence une érosion de la muqueuse, qui peut s'enflammer à un moment donné.

On peut donc admettre ici la cause de la fréquence de l'appendicite n'est pas due à l'usage courant des plats émaillés depuis quelques années, les vases, les pots, les casseroles émaillés ont remplacé l'étamage d'autrefois. Cet émail n'est pas toujours de bonne qualité, et il lui arrive souvent décliter sous l'action du feu ; les petits fragments d'émail entraînés avec les aliments causent autant de portes ouvertes à l'infection.

Nous savons que cette opinion a été émise déjà et est assurément très vraisemblable.

Dernière Heure

La santé d'Amilcare Cipriani

Rimini, 30 octobre. — Amilcare Cipriani, qui est ici dans sa famille, se rendra la semaine à Bologne pour y subir une nouvelle opération.

Les médecins espèrent lui rendre l'entier usage de sa jambe.

Chronique Régionale

Le cas de M. Dubreucq

M Devernay, et après lui M. Ghesquière, ont annoncé que M. Dubreucq, conseiller d'arrondissement de Cysoing, était entré dans le parti ouvrier. Et la plupart des journaux de Lille ont commenté cette conversion.

Or, nous sommes informés que M. Dubreucq n'a nullement adhéré au programme du parti ouvrier, et encore moins à la doctrine collectiviste, qu'il considère comme une utopie.

MM. Devernay et Guesquière semblent donc s'être avancés à la légère. Attendons leurs explications!

Recrutement de l'armée

MM. Lepez, Weil-Maliez et Sirot-Maliez, députés du Nord viennent de déposer la proposition de loi suivante, ayant pour objet de compléter l'article 47 de la loi du 15 juillet 1887 sur le recrutement de l'armée.

L'article 21 de la loi militaire, dit l'exposé des motifs est spécialement relatif aux dépenses. Plusieurs conseils d'arrondissement et plusieurs conseils généraux ont émis un vœu pour qu'il soit ajouté un nouveau cas de dispense à ceux que contient cet article.

Alors que le fils aîné d'une veuve, que l'aîné de sept enfants ne passent qu'un an sous les drapeaux, quelle que soit la situation de fortune de la famille, on peut se demander, par comparaison, s'il ne serait pas équitable que ceux-là bénéficient de la dispense dont deux frères ont déjà accompli chacun une période de trois ans.

Les statistiques prouvent que les cas sont nombreux et révélerait des situations très dignes d'intérêt. Il est des familles pauvres-dans lesquelles trois ou quatre frères se sont succédés à l'armée pour remplir la période intégrale d'instruction militaire.

Il y a là, pour les familles nombreuses, une charge lourde qui ne peut manquer d'appeler la sollicitude du Parlement au nom de l'égalité, au nom de l'esprit de justice qui anime les représentants du pays dans la répartition des charges publiques.

La question est d'ailleurs assez simple en soi pour que nous considérions comme superflu de longs exposés de motifs.

Nous nous permettons de soumettre à la Chambre la proposition suivante :

Article unique. — L'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée est complété par l'additif du paragraphe suivant :

7° Jouiront de la dispense ceux dont deux frères auront accompli chacun une période de trois ans.

Les Allemands chez nous

L'année dernières, des courtiers allemands achetaient en Normandie des quantités de pommes à cidre : des trains entiers étaient expédiés en Prusse. Cette vente profita aux cultivateurs normands. Avec ces pommes à cidre, les Allemands ont fabriqué du champagne du Rhin.

Cette année les Allemands achètent à de bons prix toutes les pommes à cidre de Le Quesnoy et les environs : c'est, paraît-il, des wagons qu'elles sont expédiées vers la frontière.

Les méthodes Koch et autres chimistes allemands nous retournent en France les produits que ceux-ci tels fabriquer : Bière, Vins de Bourgogne, de Bordeaux, Cidre, etc...

Aussi n'est-il pas surprenant de voir à Paris et dans nos villes de province de grandes affiches-réclames : *Cette supériorité, l'Allemagne la doit à Munich.*

Et notre bon cidre de Normandie, que devient-il, devant cette concurrence occulte ? Il y a lieu d'appeler que des mesures seront prises pour défendre l'hygiène publique et le travail de nos nationaux.

E. ELOIN

Président de la Société de Tempérance et de l'Intérêt national du Travail et de la Culture française.

L'Avenir

Nous recevons d'autre part la lettre suivante :

Les commerçants lillois n'ont pas vu sans étonnement l'*Echo du Nord* consacrer un différence page tout entière à une vaste réclame en faveur des commerçants allemands.

Nous savons bien qu'il s'agit là d'une réclame payée par une agence de publicité allemande. Il nous semble, pourtant, qu'il doit y avoir une mesure dans cette sorte de publicité, et dans cette réclame par trop internationaliste.

Et, à ce sujet, nous tenons à informer le public lillois et les lecteurs de l'*Echo du Nord* en particulier qu'il y existe chez les commerçants de Cologne et dans des conditions au moins aussi avantageuses sous le rapport du prix et de la qualité, tous les articles mis en vedette quotidiennement dans ce journal, les engage à acheter dans les maisons allemandes.

Agréez, etc.

Un groupe de commerçants français.

Les fonds du Pari mutuel

Dans les documents annexes au rapport sur le budget de 1896, on lit, page 1858, nous trouvons l'état suivant des subventions qui ont été allouées, depuis le 16 novembre 1895, sur les fonds du pari mutuel, à des établissements du Nord et du Pas-de-Calais.

Nord. — Ville d'Anzin. Construction d'un bâtiment pour les vieillards à l'Hôpital-hospice, 25,000 francs.

Hôpital-hospice de Maubeuge. (Acquisition d'un immeuble contigu à l'établissement et agrandissement des bâtiments), 20,000 francs.

Hôpital-hospice de Maubeuge. Agrandissement), 10 000 fr.

PAS DE CALAIS. — Asile maritime de Berck-sur-Mer pour les enfants des deux sexes. Acquisition d'un terrain contigu à l'asile ; construction d'une annexe pour six-sept vieillards ; acquisition d'un mobilier nécessaire), 90,000 fr.

Hôpital-hospice de Provent (agrandissement), 15,000 fr.

Hôpital-hospice de Bapaume (aménagement de nouvelles salles), 10 000 fr.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Vélodrome Lillois

La fête du dimanche 31 octobre organisée au profit de la caisse de secours des ouvreurs professionnels, par l'association vélocipédique des Amateurs du Nord, s'annonce comme un véritable événement sportif.

La grande Régionale professionnelle réunira les meilleurs pédalés d'Amiens, de Roubaix, de Calais de Boulogne et de Lille.

Nos excellents ouvreurs : Landon, Deschamps, Courbe, Cintrey, Balbiat et nombre d'autres, se mettent dans la championnat senior de la Fédération.

Les amateurs se sont inscrits de l'Aniens cycle, de Roubaix-Tourcoing, de l'A. V. A. N. pour le championnat de la Fédération, cent de l'Amiens cycle et de l'A. V. A. N pour le championnat amateur du Nord.

Enfin le clou de la fête nous paraît devoir être la grande course de dix kilomètres amateurs avec entraîneurs.

Le fameux coureur Jean Eden vient d'Amsterdam pour entraîner quelques-uns de ses compatriotes, plusieurs tandems triplettes quadruplettes.

Les personnes qui ont bien voulu prendre en charge des entraîneurs, se mettent en mesure de les apporter au comte organisateur qui siégera dimanche à onze heures, dans la salle du premier étage du Cafe Bellevue.

La fête étant organisée sous les auspices de la Fédération, les membres des Sociétés affiliées ont droit à l'entrée du Vélodrome sur présentation de leur carte.

Les courses commencent à 2 heures 1/2 précises.

L'excellente musique du Centre a offert gracieusement son concours toujours si apprécié.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les accidents

Une ouvrageuse de la filature Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, Palmyre Pinoy, demeurant rue de Blanchemaille, cour Frank, 3, a eu l'index gauche pris dans son métier.

M. le docteur De Gandt, qui lui a donné des soins, a ordonné un repos de six jours.

— M. X..., homme de peine à la fonderie de Mme Ve Vandenbroucke, rue du Luxembourg, a eu la main droite prise sous une pièce de fonte, qu'il chargeait sur un chariot.

M. le docteur Iabeque, qui a poigné le blessé, a constaté des plaies contuses à l'index et au médius. Il a prescrit un repos de six jours.

Un grave accident au Pile

Hier vers midi, au moment de la sortie des écoles, un horrible accident s'est produit près de la gare du Pile. Un garçon brasseur est tombé de son chariot et a eu les jambes écrasées.

M. Andre Debouchère, âgé de 52 ans, garçon brasseur chez M. Lefebvre et Froidure, rue de Lannoy, passait conduisant un chariot.

Des enfants s'étant cramponnés derrière la voiture, comme ils le font si souvent, il voulut les chasser en descendant sur le coup de fouet derrière lui. Malheureusement le fouet atteignit le cheval, bête très vive, qui se sentant piqué, s'emballa, fit un écart et renversa le cheval donna un tel choc à la voiture que Debouchère fut précipité sur le pavé.

Il tombe si malheureusement que les roues lui passèrent sur les jambes.

On releva aussitôt le blessé qui reçut, dans une maison voisine, les soins de deux docteurs, en attendant l'arrivée du docteur de la Compagnie d'assurances. M. Debouchère a eu la jambe gauche broyée. Il porte à la jambe droite de graves contusions ainsi que sur diverses parties du corps. Il a eu, en outre, le bras droit cassé qu'il a été transporté à son domicile, rue Pierre-de-Roubaix, 180. Quant au cheval, il a pu être arrêté par un préposé de douane qui passait à ce moment et dont nous nous regrettons de ne pas pouvoir donner le nom.

Mandat d'arrêt

Hier après-midi, vers 4 heures, les agents de sûreté Gaillot et Plinckouet ont arrêté rue Jeuneman, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille un nommé André Delbosse, âgé de 21 ans, maçon, demeurant rue du Moulin-Neuf. Cet individu est inculpé d'homicide par le tribunal correctionnel de Lille à 40 jours de prison pour coups et bris de clôture.

Il a été écroué au dépôt de sûreté.

Le parricide de la rue Archimède

Il y a quelques jours nous avons annoncé que M. Alphonse Vermeulen, la victime de la tentative de meurtre de la rue Archimède, était sorti de l'Hôpital. Hier M. Vermeulen, y est rentré à nouveau. Se main blessée le fait souffrir et on devra extraire la balle.

Hospices

L'Administration des hospices de Roubaix, a l'honneur d'informer le public que le paiement des pensions de retraites se fera mercredi 3 novembre au lieu du lundi qui est jour férié.

Au cercle polyglotte de Roubaix

Le séance de vendredi dernier a été particulièrement intéressante. Pour la première fois, on lit dans l'assemblée, des extraits d'ouvrages dans chaque langue. Ce sont des extraits de Dante, de Dickens, de Victor Hugo, de Dante. La durée de l'incapacité de travail est évaluée à un mois.

Jules Dupuin, 15 ans, balcour chez MM. Tiberghien et fils a eu l'index de la main droite engagé entre les peignes en relirant des déchets de laine. Plaies par ratissage de la force interne du doigt et le deuxième et troisième articulation *ouvertes.*

Le jeune apprenti a reçu les soins de M. le docteur Vanneufville. La guérison demandera environ 3 semaines.

Arrestation

Le sous-brigadier Lecafette et l'agent de sûreté Caulet, ont arrêté vendredi à 9 heures du soir, rue de Phalempin, le nommé Edouard Debreuwère, 21 ans, tisserand, demeurant rue Jeanne-Maillotte, 21 ans, tisserand, demeurant rue Jeanne-Maillotte, 21 ans, tisserand, demeurant rue Jeanne-Maillotte